

**ARRANGEMENT DE MADRID  
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES  
ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT  
DÉCISION DÉFINITIVE CONSÉCUTIVE À UN REFUS**

notifiée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)  
selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid ou du Protocole de Madrid

I. Office qui notifie la décision définitive: **Office de la propriété industrielle de la République tchèque  
Antonína Čermáka 2a, 160 00 Praha 6  
République tchèque**

II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: **933445**  
No de l'enregistrement de base: **303625**

III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive:  
**Rigs Services Limited,  
Arch.Makariou III., 2-4 Capital Center, 9th floor  
CY-1065 Nicosia, CY**

- IV.  La marque est refusée pour tous les produits et/ou services  
 La marque est protégée pour tous les produits et/ou services  
 La marque est admise pour les produits et/ou services suivants:

**Classe 43) - Agences de logement (hôtels, pensions), location de logements temporaires, location de salles de réunion, maisons de vacances, réservation d'hôtels, réservation de pensions, réservation de logements temporaires, services hôteliers, services de motels, pensions, location de chaises, tables, linge de table et articles de verrerie, location de constructions transportables, services de camps de vacances (hébergement), mise à disposition de terrains de camping.**

V. Date à laquelle la décision définitive a été prononcée: **15.6.2009.**

Référence de l'Office No: **217447**

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la décision définitive:

